Conseil des droits de l’homme

41e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Indonésie**

Genève, le 9 novembre 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Indonésie et formule les recommandations suivantes:

1. Adopter une politique et un cadre légal de protection des défenseuses et défenseurs des droits de l’homme exhaustive qui prévoit un mécanisme de protection préventif.
2. Abroger ou modifier les lois et règlements qui restreignent arbitrairement les droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association, notamment, mais pas uniquement, la Loi nr. 19 de 2016 sur les informations et transactions électroniques.
3. De mener des consultations préalables avec les communautés autochtones, comme l'exigent les normes internationales, pour tous les plans et projets qui pourraient les affecter, en particulier lorsqu'il s'agit de projets de grande envergure.

Je vous remercie.